\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Public Prosecutor

Mohamed Shawky Ayyad   
Office of the Public Prosecutor  
Madinat al-Rehab  
Cairo  
Arab Republic of Egypt

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Monsieur le Procureur général,

**Je vous écris afin de vous faire part de mon inquiétude quant au maintien en détention arbitraire sans procès depuis le 20 mai 2019 d’Oqba Hashad, étudiant de 26 ans, enfermé uniquement en raison du militantisme de son frère**. Un juge avait ordonné sa libération le 20 février au motif que sa détention provisoire dans le cadre de l’affaire n° 7769/2019 instruite par le service du procureur général de la sûreté de l’État avait excédé la limite de deux ans fixée par la loi égyptienne, mais les procureurs ont ordonné son placement en détention dans le cadre d’une nouvelle affaire n° 3391/2023, également instruite par le service du procureur général de la sûreté de l’État, pour des accusations infondées similaires – avoir rejoint et financé une organisation terroriste. Cette pratique, communément appelée «rotation», prolongera de manière indéfinie sa détention provisoire, bien au-delà de la limite de deux ans établie par le droit égyptien. Après son transfert de la prison de Wadi al Natroun au poste de police d’Ashmoun le 22 février en préparation de sa libération, il a été soumis à une disparition forcée jusqu’au 2 mars lorsqu’il a comparu devant le service du procureur général de la sûreté de l’État, en l’absence d’un avocat de son choix. Pendant cette période, Oqba Hashad s’est vu refuser tout contact avec sa famille et son avocat.

La jambe droite d’Oqba Hashad a été amputée au-dessus du genou et il a besoin d’une prothèse de jambe pour se déplacer de manière autonome. Lorsque ses proches lui ont rendu visite à la prison du Dixième jour de ramadan le 14 mars, il leur a dit qu’il n’avait pas eu le droit de prendre sa prothèse avec lui après son transfert depuis la prison de Wadi al Natroun. Il a aussi affirmé avoir été détenu au siège de la sûreté de l’État de Shebin Al Kom, dans le gouvernorat de Monufia, et interrogé par des agents de l’Agence de sécurité nationale. Il a ajouté avoir porté plainte auprès des services du procureur au sujet de sa disparition forcée et de sa détention inique pendant cinq années en raison des activités militantes de son frère en faveur des droits humains, ajoutant que le procureur n’avait pas ordonné d’enquête sur ses allégations, mais l’avait au contraire insulté. Les autorités carcérales continuent de priver Oqba Hashad du droit d’avoir sa prothèse.

**Je vous demande instamment de veiller à ce qu’Oqba Hashad soit libéré immédiatement et sans condition, et à ce que toutes les charges retenues contre lui soient abandonnées, car il est détenu uniquement à titre de sanction pour le militantisme de son frère. Dans l’attente de sa libération, il faut qu’il puisse obtenir une prothèse de jambe adaptée, voir régulièrement sa famille et ses avocats, et recevoir tous les soins médicaux nécessaires, y compris dans des hôpitaux extérieurs si besoin. Il doit être détenu dans des conditions respectant les normes internationales relatives au traitement des prisonniers.**

Veuillez agréer, Monsieur le Procureur général, l’expression de ma haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copie**

Ambassade de la République Arabe d'Egypte, Elfenauweg 61, 3006 Berne

Fax: 031 352 06 25, E-mail: eg.emb.bern@gmail.com ; (embassy.bern@mfa.gov.eg) / FB: eg.bern.embassy